



Rapport Annuel

R-co OPAL Equilibre

29/12/2023

1. Informations générales.....	3
1.1 Acteurs.....	3
2. Caractéristiques principales de l'OPC.....	4
2.1 Objectif de gestion.....	4
2.2 Stratégie d'investissement.....	5
2.3 Profil de risque et de rendement.....	12
2.4 Catégories de parts.....	12
3. Compte-rendu d'activité.....	13
3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023.....	13
3.2 Commentaire de gestion.....	13
4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue.....	18
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice.....	18
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice.....	18
4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.....	19
4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	19
4.4.1 Instruments financiers dérivés.....	20
4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC.....	20
4.5 Risque global.....	20
4.6 Informations sur les risques financiers.....	20
5. Informations réglementaires.....	21
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients.....	21
5.2 Exercice des droits de vote.....	21
5.2.1 Politique de vote.....	21
5.2.2 Exercice des droits de vote.....	21
5.3 Politique de rémunération.....	22
5.4 Frais d'intermédiation.....	23
5.5 Données SFDR.....	24
6. Annexes.....	25

1. Informations générales

FCP de droit français.

1.1 Acteurs

Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014.

Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

Rothschild Martin Maurel

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

Sous délégué de gestion comptable

Rothschild & Co Asset Management assurera seule la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS Fund Administration

Etablissement de crédit agréé par le CECEI

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Centralisateur

Rothschild Martin Maurel

Commissaires aux comptes

KPMG SA

Tour EQHO

2, avenue Gambetta

CS60055

92066 Paris La Défense Cedex

Signataire : Pascal Lagand

2. Caractéristiques principales de l'OPC

2.1 Objectif de gestion

Objectif de gestion

R-co OPAL Equilibre a pour objectif de gestion de rechercher, sur la durée de placement recommandée comprise entre 3 et 5 ans, une performance positive, par la mise en œuvre d'une gestion de type discrétionnaire, tout en s'efforçant de ne pas dépasser, sur le même horizon, une volatilité annuelle moyenne de 15%.

Indicateur de référence

Compte tenu de son objectif de gestion, il n'existe pas d'indicateur de référence pertinent pour comparer la performance du FCP. Néanmoins, la performance du FCP pourra, à titre purement indicatif, être comparée à l'indicateur composite suivant : 35% Markit iBoxx TM € Eurozone Sovereign Overall TR (coupons réinvestis) + 25% Stoxx 600 DR [®] (converti en euro et dividendes réinvestis) + 25% MSCI Daily TR Net World ex Europe (converti en euro et dividendes réinvestis) + 15% [ESTER capitalisé + 0,085%].

Chacun des composants est évalué en date de J-1 jour ouvré par rapport à la date de la Valeur liquidative, à l'exception de l'ESTER qui est évalué en J.

Le Markit iBoxx TM € Eurozone Sovereign Overall TR est un indice obligataire constitué d'emprunts d'Etat des pays de la zone Euro de toute maturité. Il est libellé en euros et calculé coupons nets réinvestis. Il est calculé par Markit Indices Limited et est disponible sur le site [.www.ihsmarkit.com](http://www.ihsmarkit.com)

L'indice **ESTER/€STR** est un taux d'intérêt interbancaire de référence pour la zone euro. Il repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la Banque Centrale Européenne (BCE) dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire. L'indice est libellé en EUR et est capitalisé. Il est calculé par la BCE et est diffusé par l'EMMI (European Money Markets Institute) sur le site www.emmi-benchmarks.eu

Le Stoxx 600 DR[®] est un indice de référence des actions couvrant l'Europe entière calculé par Stoxx Limited. L'indice Stoxx 600[®] regroupe les 600 principales capitalisations européennes. Cet indice est disponible sur le site [.www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)

Le MSCI daily TR Net World ex Europe, administré par Morgan Stanley Capital International Inc, est composé d'actions internationales hors Europe de grande capitalisation choisies dans une logique d'allocation géographique puis sectorielle. La performance de cet indice est également sensible aux variations de change des valeurs le composant. C'est l'indice converti en euro qui est retenu. Cet indice est disponible à l'adresse suivante : [.www.msci.com](http://www.msci.com)

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, seul Stoxx Limited, administrateur de l'indice Stoxx 600 DR [®], est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. A noter que l'administrateur de l'ESTER bénéficie de l'exemption prévu à l'article 2.2 du règlement *Benchmark*, en tant que banque centrale, et à ce titre, n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Le FCP n'est pas un OPC indiciel.

2.2 Stratégie d'investissement

1. Description des stratégies utilisées :

Le FCP R-co OPAL Equilibre est investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous), en parts et/ou actions d'OPC (dont des Exchange Traded Funds (ETF)) (i) de produits d'actions, (ii) de produits de taux ou convertibles, et/ou (iii) OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions et/ou aux produits à performance absolue ou convertibles en fonction des opportunités de marché. Le pourcentage minimum de détention de ces OPC sera de 90 % de l'actif net.

Le FCP peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (futures et option d'indices, change à terme) afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des secteurs d'activités, indices. L'exposition au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition hors-bilan éventuelle, sera comprise entre 30% et 75% de l'actif net, et l'exposition à un risque de change jusqu'à 100% de l'actif net du FCP

Le FCP pourra être exposé de façon indirecte aux pays hors OCDE (y compris les pays émergents) jusqu'à 20% de son actif net. De même il pourra être exposé de façon indirecte aux risques liés aux micro et petites capitalisations jusqu'à 20% de l'actif net.

- **Sélection des sous-jacents** : le portefeuille R-co OPAL Equilibre est diversifié et arbitré de manière active et discrétionnaire, en termes de styles, de zones géographiques et de produits. Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux processus déterminés de façon collégiale :
 - ✓ La définition de l'allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de styles, et s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale.
 - ✓ La sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des OPC de l'univers d'investissement :
 - La partie quantitative regroupe une série de filtres (encours minimum, historique de cours...) mettant en évidence les OPC pré-sélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performances et de risques) visant à identifier une consistance des performances de OPC dans leur catégorie respective.
 - Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPC offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes

homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des OPC étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

- **Allocation stratégique** : en vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP investit en fonction de l'évolution des marchés :
 - ✓ Entre 30 et 70% de l'actif net en OPC de produits de taux et/ou OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions et/ou aux produits à performance absolue, ou convertibles (de toutes zones géographiques) émis par des Etats et/ou des émetteurs privés, de toute qualité de signature, étant précisé que l'investissement en OPC spécialisés sur les titres spéculatifs dits « High Yield » ne pourra excéder 20% de l'actif net.
 - ✓ Entre 30 et 70% de l'actif net en OPC de produits d'actions de tous secteurs de toutes tailles de capitalisations (jusqu'à 20 % de l'actif net en micro et petites capitalisations) et de toutes zones géographiques.

L'allocation entre les classes d'actif se fera de façon discrétionnaire tout en s'efforçant de ne pas dépasser une volatilité annuelle moyenne de 15%.

La gestion à rendement absolu est une définition générique qui regroupe les techniques de gestion non traditionnelles. Les stratégies de gestion à rendement absolu ont un objectif commun : la recherche d'une performance décorrélée (ou différenciée) de celle des principaux marchés (devises, obligations, actions ou indice de contrats à terme sur matières premières). Pour cela, elles visent, pour la plupart d'entre elles, à réaliser des arbitrages, tirer avantage d'inefficiences ou d'imperfections de marchés, en prenant, par exemple, simultanément des positions à la hausse sur certains actifs et à la baisse sur d'autres actifs, ce sur la base d'analyses fondamentales, techniques ou statistiques.

Le FCP R-co OPAL Equilibre investit notamment dans des OPC ayant recours aux stratégies à rendement absolu suivantes :

- Les stratégies « long/short » (« acheteur/vendeur »), auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 40% de l'actif net, ont pour caractéristique principale de gérer simultanément (a) des positions « long » (« acheteur ») constituées de titres ayant un potentiel de hausse et (b) des positions « short » (« vendeur ») constituées de titres ayant un potentiel de baisse, avec la possibilité de faire varier, selon les scénarios économiques, l'exposition nette au marché qui en résulte.
- Les stratégies « arbitrage/relative value », auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 40% de l'actif net, ont pour objectif d'exploiter des anomalies dans la formation des prix au sein de différentes catégories d'actifs. Ces stratégies portent sur des actions, des obligations, des obligations convertibles, d'autres instruments de taux, etc.
- Les stratégies « Global Macro », auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 40% de l'actif net, partent d'une analyse macro-économique des économies et des marchés pour formuler des thèmes d'investissement et investir de manière discrétionnaire sur tous les marchés. Les gérants « Global Macro » investissent sans aucune limitation de zone géographique ou de type d'actifs : actions, obligations, devises, produits dérivés, etc. Ils cherchent à anticiper les changements des marchés en fonction des variables macro-économiques majeures et surtout des variations de taux d'intérêts. Ils appliquent une gestion opportuniste, basée sur une identification et une évaluation propre au gérant. Ces mouvements peuvent résulter d'évolutions dans des économies mondiales, des aléas politiques ou de l'offre et la demande globales en ressources physiques et financières.
- Les stratégies « Systématiques », auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 40% de l'actif net, s'appuient sur des algorithmes et une exécution (trading) automatisée (via des modèles mathématiques) visant à exploiter différentes caractéristiques de marché (tendance, volatilité,

retour à la moyenne,...). Ces stratégies utilisent principalement les marchés de contrats « futures » sur les classes d'actifs actions, obligations, change et matières premières.

- Les stratégies « Situations Spéciales »/« Event-driven », auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 40% de l'actif net, consistent à tirer parti des opportunités créées par d'importants événements liés à la structure sociale d'une entreprise, telles que "spin-off" (désinvestissement), fusion, acquisition, faillite, réorganisation, rachat d'actions propres ou changement au sein de la direction. L'arbitrage entre différentes parties du capital de la société fait partie de cette stratégie

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « *Caractéristiques environnementales et/ou sociales* » annexé au présent prospectus. Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG, et la politique de déclaration d'incidences négatives, accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

2. Description des catégories d'actifs :

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif du FCP sont :

- **Actions** : néant
- **Titres de créance, instruments du marché monétaire et Obligations** : néant
- **La détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger** : 90-100% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le FCP pourra détenir :

- des parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE, de droit français ou européen, qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement,
- jusqu'à 30% de son actif net : des parts ou actions de FIA de droit français ou européens ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, à condition que les critères fixés par l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier soient respectés.

NB : Le FCP pourra notamment employer dans son actif des parts ou actions d'OPC ou des fonds d'investissement gérés (directement ou par délégation) ou conseillés par le groupe Rothschild & Co.

- **Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :**

	Parts ou actions d'OPC
Fourchettes de détention	90 %-100 %
Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE (y compris les pays émergents)	0 – 20 %
Investissement dans des petites capitalisations (incluant les micro capitalisations)	0 – 20 %
Restrictions d'investissements imposées par la société de gestion	Néant

3. Instruments dérivés :

Le FCP peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le gérant interviendra sur le risque action à titre d'exposition et/ou de couverture. Ces interventions seront effectuées en vue de réaliser l'objectif de gestion notamment dans le pilotage de son exposition au marché actions, des différents marchés de taux et/ou des devises. Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des indices ou des actions. En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des futures et option d'indices, d'actions, de change, change à terme.

Il est précisé que le FCP n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

L'exposition consolidée du portefeuille au marché des actions, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, sera comprise entre 30% et 75% de l'actif net.

L'exposition consolidée du portefeuille au marché des devises, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 100% de l'actif net.

L'exposition globale aux marchés actions, au marché des devises, ou au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 110% de l'actif net.

4. Titres intégrant des dérivés : néant

5. Dépôts :

Le FCP pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif net, à des dépôts en Euro d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités du FCP.

6. Emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif net, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

• Description générale des opérations :

○ Nature des interventions :

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPC.

○ Nature des opérations utilisées :

Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions, de produits de taux ou crédit (titres de créances et instruments du marché monétaire) d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE.

• Données générales pour chaque type d'opération :

○ Niveau d'utilisation envisagée :

Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) et d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 100% de l'actif de l'OPC. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération pourra représenter 10% de l'actif.

○ Rémunération :

Des informations complémentaires sur la rémunération figurent à la rubrique « frais et commission ».

• Informations sur les contreparties, les garanties et les risques :

○ Garanties :

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations feront l'objet d'une décote selon le principe décrit à la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPC ». Les Garanties seront conservées par le Dépositaire de l'OPC. Pour plus d'informations concernant les garanties se reporter la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPC ».

○ Sélection des Contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêt lors du recours à ces opérations. Ces contreparties seront des Etablissements de crédit ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne et avec une notation minimale de BBB. Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "Frais et commissions".

○ Risques : se reporter à la rubrique « Profil de risque ».

Informations relatives aux garanties financières de l'OPC :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra principalement des titres d'Etat de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.

Le collatéral en espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPC puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires.

Profil de risque :

L'investisseur s'expose au travers du FCP principalement aux risques définis ci-après. Ces risques sont notamment liés à l'investissement dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

1. Risque de perte en capital : le porteur ne bénéficie pas d'une garantie en capital.
2. Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Le niveau de 15% de volatilité indiqué dans l'objectif de gestion n'est pas garanti et pourra être dépassé dans des conditions particulières de marchés.
3. Risque de taux : risque lié aux investissements indirects dans des produits de taux et constitué par le bilan et ses engagements Hors Bilan dû à sa sensibilité au mouvement des courbes des taux, ce risque est limité à 70 % de l'actif net. Ainsi, une hausse des taux d'intérêts entraînera une baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
4. Risque de crédit : risque de dégradation de la qualité du crédit ou de défaut d'un émetteur présent en portefeuille, ou de défaut d'une contrepartie d'une opération de gré à gré (swap, pension). Il est à noter que ce risque de défaut est par nature particulièrement important pour les titres obligataires spéculatifs. Néanmoins, l'exposition sur les titres spéculatifs ne représentera pas plus de 20% de l'actif net. Ainsi en cas d'exposition positive au risque de crédit, une hausse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du FCP. De même, en cas d'exposition négative au risque de crédit, une baisse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
5. Risque de change : le porteur pourra être exposé à un risque de change jusqu'à 100% de l'actif net du FCP. Certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du FCP ; de ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
6. Risque actions : oui
Le FCP peut connaître un risque :
 - a. lié à l'exposition globale du portefeuille au marché des actions (issue des produits dérivés et/ou des titres intégrant des dérivés et/ou des investissements en OPC),
 - b. lié aux investissements dans des OPC de micro et petites capitalisations (20% maximum de l'actif net),

- c. lié aux investissements indirects sur les marchés des pays hors OCDE y compris les pays émergents (20% maximum de l'actif net).

Ainsi, la baisse éventuelle du marché actions pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.

7. Risque lié aux investissements en obligations convertibles : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que, du fait de l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.
8. Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) : La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères.
Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes.
Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG.
9. Risque de durabilité : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.
10. Risque que la performance du FCP ne soit pas conforme à ses objectifs
11. Risque de contrepartie : l'OPC peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des instruments financiers à terme. Ces opérations conclues avec une contrepartie exposent l'OPC à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPC. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPC conformément à la réglementation en vigueur.
12. Risques liés aux opérations et cessions temporaires de titres : Outre le risque de contrepartie précédemment mentionné, l'utilisation de ces techniques, la gestion de leurs garanties et leurs réutilisation impliquent certains risques spécifiques tels que la possibilité d'un manque de liquidité pour tout instrument ; les éventuels risques en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci ; des risques opérationnels, de conservation ; un risque de mauvaise évaluation et un risque de contrepartie. Si le recours à ces opérations s'avère inadéquat, inefficace ou

un échec en raison des conditions de marché, l'OPC peut subir d'importantes pertes qui auront un effet négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.

Garantie ou protection : Néant.

2.3 Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour..

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux avec un objectif de volatilité annuelle moyenne de 15%.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- **Risque de crédit :** Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
- **Impact des techniques telles que des produits dérivés :** L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

2.4 Catégories de parts

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Décimalisation	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale*
FR0000981458	Capitalisation	EUR	Dix-millièmes de part	Tous souscripteurs	1 part (valeur liquidative d'origine : 168,01 €)

* Cette condition de montant minimum de souscription ne s'applique pas à la société de gestion ou à toute entité appartenant au même groupe, lesquelles peuvent ne souscrire qu'une part.

3. Compte-rendu d'activité

3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023

	Performance absolue	Performance relative à l'indice de référence
R-co OPAL Equilibre	12,64 %	NaN %

Note : Les performances de R-co OPAL Equilibre sont calculées nettes de frais de gestion, dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

3.2 Commentaire de gestion

La faillite de la Silicon Valley Bank, et de façon presque concomitante la chute et le rachat de Crédit Suisse par UBS, sont venus interrompre en fin de trimestre la dynamique positive dans laquelle s'inscrivait la conjoncture mondiale, portée par l'abandon de la politique zéro-covid en Chine et par les bonnes surprises économiques en Europe qui a évité une crise énergétique à la faveur d'un hiver clément. L'hypothèse d'un atterrissage brutal de la première économie mondiale avait progressivement cédé la place à celle d'un atterrissage en douceur puis à celle d'une absence d'atterrissage, et c'est dans un paysage relativement dégagé que la banque centrale américaine s'apprêtait à entériner, avec une hausse de 475 points de base en 9 réunions consécutives la première année d'un cycle de resserrement monétaire historique sur 40 ans, tant par sa rapidité que par son ampleur. Mais parce qu'elles avaient retenu les leçons de 2008 avec les dommages collatéraux provoqués par la faillite de Lehman Brothers et la propagation de la défiance des agents dans tout le système bancaire, la Fed et la FDIC sont intervenues rapidement et massivement pour garantir les dépôts de l'ensemble des clients de SVB et proposer des facilités de prêts à l'ensemble des banques de la place. Le resserrement monétaire mené par la BCE, bien que d'une moindre ampleur, a également mis sous pression les taux de dépôts et généré des pertes d'évaluation des portefeuilles d'actifs. Néanmoins la réglementation du secteur et la gestion des risques des établissements européens ont permis d'éviter une crise de confiance. Aux Etats-Unis, où la dégradation des conditions de financement commence à peser sur la croissance, le ralentissement du crédit devrait peser sur la demande, à la fois sur la consommation et sur l'investissement. Le marché du travail devrait finir par être affecté, notamment dans les services, qui jusqu'ici soutiennent la demande. Les petites entreprises, qui représentent plus de 45% de l'emploi total sont les plus fragiles face aux conditions de financement et alimenteront cette moindre pression sur l'emploi et l'inflation salariale. En Europe, alors que les bons chiffres de croissance sont principalement le fait d'une baisse des importations et d'un restockage important, les dépenses de consommation et d'investissement ne devraient pas s'améliorer compte tenu de la hausse des coûts de financement et des contraintes de bilans des banques. L'Europe reste très dépendante de la Chine, qui en dépit d'un début d'amélioration de sa conjoncture ne devrait pouvoir compenser le ralentissement américain et éviter à l'économie du vieux continent d'entrer également en récession sur l'année 2023. L'inflation ralentit, en grande partie grâce à une moindre contribution énergétique qui masque la rigidité de l'inflation sous-jacente. Il reste pour encore quelques mois un potentiel baissier pour l'énergie, bien que la réduction de production de l'OPEP, qui a entraîné un rebond du prix du baril de près de 25% depuis ses plus bas de mi-mars, montre que rien n'est définitivement acquis à ce niveau. Si plusieurs indicateurs de

prix (voitures d'occasion et prix des logements aux Etats-Unis) sont favorablement orientés, l'inflation des services continue de stagner, tant aux Etats-Unis qu'en Europe, et les salaires se stabilisent (aux Etats-Unis) ou s'apprécient (en Europe), ce qui ne peut satisfaire les banques centrales. A mesure que les effets du resserrement monétaire et de la rareté du crédit se feront sentir sur la croissance, cette inflation sous-jacente disparaîtra, mais le chemin de la baisse risque de peut prendre du temps et d'être cahoteux, à un moment où la croissance et la stabilité financière inquiètent. Dans ce cadre, la politique monétaire va dépendre de l'ampleur du ralentissement économique et de la baisse du rythme d'inflation. Aux Etats-Unis, plusieurs présidents de Fed régionales sont ouverts à une pause, notamment afin d'apprécier l'effet encore incertain de la dose supplémentaire de resserrement provenant du ralentissement des prêts bancaires. A ce stade, personne n'évoque encore d'assouplissement pour l'année en cours, ce que ne reflètent pas à ce jour les marchés obligataires. Au cours de la période, après un début d'année très positif pour les actifs risqués, nous avons légèrement réduit les banques européennes puis les actions américaines et européennes. A la fin du trimestre, nous avons effectué de nombreux mouvements au sein du portefeuille, notamment le renforcement des actions européennes via principalement l'achat de banques après leur forte baisse ainsi que le secteur de l'énergie avec le fonds Guinness Global Energy. Dans la poche obligataire, nous avons progressivement renforcé sur les obligations européennes, les obligations à haut rendement et la dette émergente.

Après les sévères turbulences qu'ont connues les principaux indices lors de la propagation mondiale du Covid-19 en 2020, ou avec l'invasion de l'Ukraine en mars dernier, les marchés ont réalisé un beau parcours, marqué également par une baisse sensible de la volatilité. Parmi les principales surprises qui ont conditionné l'orientation des marchés au cours de ce premier semestre, la croissance mondiale a démontré une forte résilience et mis à mal la plupart des scénarios publiés en début d'année. D'après les dernières prévisions de la Banque Mondiale, la croissance dans les économies avancées devrait éviter de basculer en territoire négatif, passant de 2,6 % en 2022 à 0,7 % en 2023. Les États-Unis devraient ralentir à 1,1 % et la Zone euro à 0,4 %. En excluant la Chine, les pays émergents devraient, quant à eux, voir leur croissance ralentir à 2,9 % cette année contre 4,1 % l'année dernière, pour porter la croissance mondiale à 2,1 % contre 3,1 % l'an dernier. Alors que le secteur manufacturier a souffert de l'augmentation des coûts et de la baisse de la demande, le secteur des services a remarquablement bien résisté, grâce à la vigueur du marché du travail et à l'épargne accumulée depuis 2020. Au cours de ce premier semestre, les valeurs technologiques liées au thème de l'intelligence artificielle ont également été un soutien fort, en suscitant un mouvement acheteur à la fois durable et puissant. Les questions qui se posent légitimement autour de la contribution de ces quelques valeurs – les 7 plus grandes valeurs de la cote américaine (Apple, Microsoft, Amazon, Google, Meta, Nvidia et Tesla) sont responsables d'environ 85 % de la hausse du S&P 500 depuis le début de l'année – trouvent encore aujourd'hui un écho favorable, fondé sur la correction forte de ces mêmes valeurs en 2022 et par la rentabilité et la solidité de ces sociétés. La hausse de la plupart des marchés en début d'année ne s'est cependant pas faite sans encombre, et a été perturbée par de nombreux vents contraires qui, au-delà de l'indécision et du manque de convictions qu'ils ont provoqué chez les investisseurs, restent d'actualité. D'abord, la levée de la politique zéro-Covid en Chine a entraîné de grands espoirs quant à la reprise de la croissance du pays. La déception a rapidement été à la hauteur des attentes, et des indicateurs comme le niveau de confiance des entreprises, une production industrielle particulièrement faible, les ventes de détail ou la croissance des importations, ont montré l'incertitude qui accompagnait le faible sursaut du pays. Par ailleurs, les hausses des taux, qui ont été initiées par les banques centrales en mars 2022 pour la Fed et en juillet dernier pour la BCE, ont logiquement impacté les conditions financières. Si les effets ont jusqu'ici été modestes sur les ménages, et contrecarrés par des marchés du travail dynamiques et l'épargne accumulée, ils ont provoqué des faillites bancaires significatives aux États-Unis, avec des montants d'actifs comparables à ceux des faillites en 2008. La défiance des épargnants et des investisseurs s'est étendue en Europe avec la chute de Crédit Suisse, et ces tensions bancaires pourraient continuer de peser sur l'octroi de crédit, handicapant le rythme de reprise de la croissance mondiale future. Dans ce cadre, l'indice des actions mondiales, après avoir perdu près de 20 % l'an dernier, a

regagné près de 14 % en dollars (et 12,5 % en euros) depuis le début de l'année. Les États-Unis ont connu un premier semestre euphorique mais qui, à l'instar d'autres marchés développés, a montré des divergences majeures au sein de la cote. Les valeurs technologiques, portée par l'intelligence artificielle, ont gagné environ 32 % (indice Nasdaq composite) grâce à la forte performance de plusieurs géants du secteur, les sept plus grosses valeurs de la cote réalisant à elles seules une performance de 54 % en dollars. Dans le même temps, les secteurs de l'énergie, de la santé, des financières et de la consommation non cyclique ferment la marche, et pèsent sur l'indice Dow Jones qui ne progresse que de 2,1 % depuis le début de l'année. Après une année de contraction marquée par des hausses de taux et l'impact de la politique zéro-Covid en Chine, les marchés européens ont retrouvé leurs plus hauts niveaux, l'indice Euro Stoxx 50 progressant de 16 %, tandis que l'indice européen (Stoxx 600) s'est apprécié de 9 %. Les secteurs de la technologie, des loisirs et de l'automobile ont réalisé les meilleures performances sur le semestre, à l'instar du luxe qui a largement tiré le marché français et la distribution. Les marchés asiatiques terminent la période en ordre dispersé, avec le Japon qui progresse de 27 % en devise locale grâce à la politique toujours très expansionniste de sa banque centrale, tandis que l'indice chinois Hang Seng, dans un contexte géopolitique toujours tendu et de poursuite du déclin du secteur immobilier a perdu 3 % sur le semestre. Sur les taux, la volonté des banques centrales de poursuivre la hausse des taux directeurs s'est heurtée à la conviction profonde des investisseurs que le cycle de resserrement touchait à sa fin. Dans ce cadre, les emprunts souverains ont enregistré de belles performances depuis le début de l'année et continuent d'offrir des rendements attractifs. Le taux à 10 ans américain offre un rendement de 3,8 % et le 10 ans allemand de 2,4 %.

Au cours de la période, nous avons renforcé la thématique immobilier et le Japon. Dans la poche américaine, plusieurs changements ont été effectués après le fort rebond des valeurs de croissance. Nous avons souhaité rééquilibrer cette poche avec des fonds un peu plus « values » comme Aristotle US Equity. Dans la partie alternative, nous avons cédé le fonds Majedie Tortoise suite à l'annonce du départ de l'équipe de gestion.

Les marchés d'actions ont légèrement consolidé au cours de ce troisième trimestre, sans remettre en cause les bonnes performances réalisées sur la première moitié de l'année. Alors que le marché chinois continue de décevoir, les autres zones géographiques se sont quasiment maintenues à l'équilibre, d'abord grâce à la résilience des bénéfices des entreprises, mais aussi à l'optimisme qu'a pu générer l'intelligence artificielle sur les profits futurs. La dynamique économique mondiale et les réactions des marchés restent, pour autant, difficiles à analyser. Le ralentissement économique tarde à se matérialiser, tandis que l'inflation, après une première phase de normalisation aussi logique que « facile », se stabilise sur des niveaux encore trop élevés et met les banques centrales face à un dilemme sérieux. Pour les prochains trimestres, plusieurs scénarios aux conséquences significatives sont ainsi susceptibles de se concrétiser. À l'instar de la première partie de l'année, la résilience de l'économie américaine a continué de surprendre au troisième trimestre, en dépit d'un environnement marqué par une politique monétaire toujours restrictive, par la fin de l'effet de rattrapage post-Covid et par un moindre soutien des dépenses publiques. Le consensus et l'OCDE anticipent respectivement une croissance américaine 2023 à 2,1 % et 2,2 %, qui s'est appuyée jusqu'ici sur le plein-emploi et des hausses de salaires conséquentes, ainsi que sur la consommation de l'épargne accumulée pendant la pandémie et le recours au crédit qui ont maintenu la demande des ménages. La croissance européenne a, quant à elle, plutôt déçu, notamment avec un niveau d'épargne qui reste élevé et ne permet pas, pour l'instant, d'envisager une croissance supérieure à 0,6 % pour 2023. Enfin, la Chine est toujours confrontée à une activité en recul et à une crise profonde de son secteur immobilier face auxquelles les autorités multiplient les mesures de soutien pour atteindre leur objectif de croissance de 5,1 %. L'inflation a également été un point de différenciation entre les régions. Aux États-Unis, le taux d'inflation sous-jacente reste élevé à 4,3 % (-2,3 points sur 11 mois) mais reste sur une dynamique rassurante de ralentissement. En Europe, celle-ci met davantage de temps à se normaliser et n'a baissé que de 1,2 point au cours de l'année écoulée, pour s'établir à 4,5 %, poussant la BCE à relever ses taux une nouvelle fois en septembre. Ce resserrement explique, pour partie, la performance en retrait des actions de la Zone euro qui, sur le trimestre dernier, se sont

repliées de 4,2 %, tandis que les marchés émergents et les États-Unis finissent quasiment à l'équilibre en euro (dollar à +2,9 % contre euro). Le Topix termine juste au-dessus de 2 % en euro, profitant de la dépréciation du yen (-3,1 % contre euro), du retour de l'inflation et des révisions haussières des bénéficiaires par actions. Confronté au discours des banques centrales et aux risques liés à la soutenabilité des dettes souveraines, les emprunts d'État se sont logiquement repliés. En Europe, ils affichent sur le trimestre une contraction de 2,5 % (Iboxx Euro Eurozone Sovereign Overall Total Return). L'or, après s'être apprécié de presque 14 % dans le courant de la première partie de l'année, s'est replié sur le trimestre passé de 3,6 % pour ne plus afficher qu'une progression de 2,9 % en dollars depuis le début de l'année. Le pétrole s'est apprécié de 27 % en dollar sur le trimestre (WTI) et progresse à présent de presque 16 % depuis le début de l'année. Les banquiers centraux continuent de s'interroger sur le caractère suffisamment restrictif de leurs politiques monétaires. Leur communication tend vers l'arrêt de leur cycle de hausses de taux directeurs, mais tout autant sur la nécessité de maintenir ces derniers sur les niveaux actuels aussi longtemps que nécessaire pour contraindre durablement l'inflation.

Au cours de la période, nous avons continué de prendre des profits sur la partie croissance américaine. Alors que dans la poche européenne, nous avons intégré progressivement des petites et moyennes valeurs anglaises via un ETF sur le FTSE 250. En toute fin de période enfin, nous avons introduit des petites et moyennes valeurs européennes avec le fonds DNCA Archer. Dans la poche obligataire, nous avons vendu notre position dans le fonds CPR Focus inflation au profit notamment de taux souverains de la zone euro, via des fonds Robeco.

L'année boursière s'achève dans un climat euphorique comme l'illustre la hausse de 3.62% en euros du MSCI World Net TR en décembre qui propulse les actions mondiales à un nouveau record. Les investisseurs sont convaincus que la décélération de l'inflation des deux côtés de l'atlantique sonne la fin du resserrement monétaire le plus violent depuis 40 ans, mais surtout, ouvre la porte à de futures baisses de taux qui pourraient notamment débuter dès le printemps prochain aux USA, Mr Powell ayant déclaré que les taux directeurs étaient « probablement à leur sommet ou à proximité ». Alors que les nouvelles projections (« dots ») des membres de la Fed anticipent désormais 3 à 4 réductions de taux l'année prochaine, les traders en envisagent 6 pour un total de 160 bp. Sans surprise, la BCE a encore opté pour une pause ce mois-ci grâce à un taux d'inflation ralentissant à 2,4% en novembre en variation annuelle, plus bas depuis août 2021, et des projections actualisées intégrant une inflation en recul par rapport aux précédentes prévisions. Mme Lagarde a en revanche douché tout espoir de baisses de taux en 2024 en indiquant d'une part que ce sujet n'avait pas été du tout discuté lors du dernier comité monétaire, et que d'autre part les risques de redémarrage de l'inflation à court terme n'avaient pas disparu. Malgré cette prudence affichée, les investisseurs restent convaincus que la BCE ne pourra pas rester passive face à la dégradation conjoncturelle, le PIB de la zone euro étant dorénavant attendu en hausse de seulement 0,8% en 2024 contre +1% prévu en septembre dernier, et misent par conséquent sur 5 baisses de taux de 25 bp l'année prochaine. En décembre, les actions américaines gagnent encore 2.90% (S&P 500 TR en €), grâce aux valeurs technologiques qui signent leur meilleure année depuis 1999 (Nasdaq 100), dont les « Magnificent Seven » (Alphabet, Tesla, Meta, Nvidia, Apple, Amazon et Microsoft) qui rebondissent de plus de 108% cette année après -45,45% en 2022 (Bloomberg Magnificent Seven Index en US\$). Le soulagement des investisseurs face au biais plus accommodant des banques centrales a permis à la volatilité des actions américaines de revenir à ses plus bas niveaux depuis la pandémie à 12% environ (indice VIX). Les actions de la zone euro montent encore de 3.24% ce mois-ci et terminent l'année sur un gain de 18.55% (Euro Stoxx TR), dopées notamment par les marchés du sud (Espagne-Ibex +22.76% et Italie-FTSEMIB +28.03%). Malgré les nouveaux records atteints par les bourses indienne et brésilienne, les marchés émergents limitent leur hausse à 6.11% en 2023 (MSCI Emerging Markets TR en €), plombés par les actions chinoises qui enchaînent leur troisième année d'affilée dans le rouge à cause de la persistance de la crise immobilière et d'une reprise économique post-covid en-deçà des attentes. Les marchés obligataires ont poursuivi en décembre leur rebond grâce au ralentissement de l'inflation et à la perspective d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine qui ont permis aux taux à 10 ans américain de se détendre de 111 bp depuis le 19 octobre 2023

quand les rendements culminaient à leur plus haut depuis 2007 à 5%. Après des pertes historiques de 18,44% en 2022, les obligations souveraines de la zone euro ont repris 7.15% (iBoxx Eur Eurozone Sovereign) cette année, meilleure performance depuis 2014 et qui a été totalement réalisée au cours des trois derniers mois.

Nous avons continué de renforcer notre position sur les petites et moyennes valeurs européennes et anglaises au cours de cette dernière période. Au Japon nous avons sélectionné un nouveau fonds pour essayer de tirer profit de cette zone sous-valorisée. Nous avons choisi le fonds Longchamps Dalton Japan. On peut également noter la vente du fonds Pictet Timber. Dans la poche obligataire, nous avons intégré une position sur les obligations convertibles de la zone Europe avec un fonds LBPAM.

4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1er juillet 2023

Changement de dénomination de la société Rothschild & Co Asset Management Europe en « Rothschild & Co Asset Management »

19 octobre 2023

Modification du niveau de volatilité annuelle moyenne maximum dans l'objectif de gestion (passage de 12% à 15%) .

29 décembre 2023

- Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachats (dit « gate »)

- Mise à jour des modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables, à compter de la mise en application du Règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable des OPC.

4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Table 1. Achats

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	64 456 995,16
EURO STOXX OPTIM ETF	10 752 318,68
OSS SHL BRC CP \$	9 234 953,92
VON SUS AXJ EQ IC	8 691 520,79

Table 2. Ventes

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	65 101 771,27
EURO STOXX OPTIM ETF	13 691 410,12
MANDARINE VAL-M CAP	13 416 009,36
ZADIG-MEM EUR-WEUR	12 610 310,00

4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.

Néant.

4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- Prêts de titres : 0
- Emprunts de titres : 0
- Prises en pension : 0
- Mises en pensions : 0

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- Change à terme : 0
- Future : 0.1946
- Options : 0
- Swap : 0

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
Total	- 0
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0

- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
Total	- 0

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	- N/A
- Autres revenus	- N/A
Total des revenus	- N/A
- Frais opérationnels directs	- N/A
- Frais opérationnels indirects	- N/A
- Autres frais	- N/A
Total des frais	- N/A

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4.4.1 Instruments financiers dérivés

Néant.

4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4.5 Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement.

4.6 Informations sur les risques financiers

Néant

5. Informations réglementaires

5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.2 Exercice des droits de vote

5.2.1 *Politique de vote*

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV. Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

5.2.2 *Exercice des droits de vote*

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire du fonds exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

5.3 Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de rémunération variable et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants (1))
- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines (2),
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- Fonction risques et contrôles
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPCVM gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des preneurs de risques

(1) : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

(2) : Les responsabilités de la fonction Ressources humaines sont portées par les Associés Gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe.

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée sont appliquées à la Population Régulée. La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel. L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

Au titre de l'année 2023, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM sont les suivants :

R&Co Asset Management Exercice 2023	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	156	17,6	11,5	6,1
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	38	7,4		
<i>dont Gérants et Analystes</i>	28	5,8		
<i>dont Autre Population Régulée</i>	10	1,6		

*Données en millions d'Euros, bruts non chargés
Effectifs en ETP*

5.4 Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2023, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Conditions de recours pour l'exercice 2023 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2023, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 39.82% du volume total des frais d'intermédiations

- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 60.18% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2023, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.5 Données SFDR

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent rapport.

6. Annexes

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: [N/A]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/A]

Il **promouvait des caractéristiques**

environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 36,72 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers des informations collectées grâce à notre questionnaire propriétaire, au cours de nos échanges avec les sociétés de gestion des fonds sous-jacents et celles disponibles dans MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères :

- Au niveau de la société de gestion :
 - o Pilier Environnemental : politique environnementale au niveau de la société de gestion, politiques d'exclusion relative au secteur du charbon thermique, émissions carbone des portefeuilles, etc.
 - o Pilier Social : gestion des ressources humaines, signataire des UN PRI, politiques d'exclusion relatives aux armes controversées et aux principes fondamentaux, etc.
 - o Pilier Gouvernance : indépendance du board, politique de rémunération, etc.
- Au niveau du fonds : Intégration des critères ESG dans le process de gestion, note ESG du fonds, calcul de l'intensité carbone, labels, etc.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est disponible en annexe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	29/12/2023	30/12/2022
Note ESG (/10)	6,69	7,38
Note E (/10)	6,15	5,83
Note S (/10)	4,96	4,92
Note G (/10)	5,88	5,43
Intensité carbone (tonnes de CO2eq / millions de dollars de chiffre d'affaires)	120,11	171,89
Exposition aux réserves de charbon (%)	0,70%	0,60%
Catégories de transition « Asset stranding » (%)	0,33%	0%

Les données présentes dans le tableau étant des données recalculées, certaines variations peuvent être constatées par rapport à leur diffusion d'origine.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les OPC sous-jacents peuvent intégrer une partie d'investissements durables au regard de l'interprétation de la définition SFDR des sociétés de gestion de ces OPC. Au 29/12/2023, la proportion d'investissement durable du produit financier est de 36,72%.

Nous avons utilisé les données reportées par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Au 29/12/2023, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 2,30%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Nous avons utilisé une donnée reportée et disponible auprès de MSCI ESG Research.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

La taxonomie européenne établit le principe consistant à ne pas causer de préjudice important à ses objectifs et qui s'accompagne de critères spécifiques. Les données de MSCI ESG Research prennent en compte en partie et selon un principe de best effort ces éléments sous-jacents.

Dans le cadre de notre processus d'analyse, nous nous efforçons d'être attentifs au respect du principe de ne pas causer de préjudice important dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La taxonomie européenne repose sur des activités substantiellement contributives sur le plan environnemental dont les incidences négatives sont encadrées par le principe consistant à ne pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie européenne et par les garanties sociales minimales associées.

Dans le cadre de notre processus d'analyse, nous nous efforçons d'être attentifs à l'intégration des principales incidences négatives (PAI) dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents. Celle-ci doit prendre en compte l'ensemble des PAI obligatoires, ou le cas échéant utiliser des proxies ou données qualitatives sur la même thématique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

La taxonomie européenne respecte des garanties minimales que sont les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies et les conventions de l'Organisation internationale du travail.

Par ailleurs, et au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous intégrons dans notre processus de sélection de fonds, l'analyse de la politique d'exclusion relative aux principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC) mise en œuvre par les sociétés de gestion.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

- o Emetteurs privés :
 - Changement climatique
 - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
 - Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine

- o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
- o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
- o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
- o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

o Emetteurs souverains :

- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG. Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	6 461,7	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	1 259,2	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	49 381,7	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	7 720,9	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	57 102,6	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	62,4	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	12,2	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	476,8	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	74,6	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	551,4	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	874,5	TCO2/ MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	10,7	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	65,6	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0,2	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	4,6	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	1,3	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	5,1	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	2,8	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation	Secteur F	0,2	GWH/

d'énergie à fort impact climatique			MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0,3	GWH/MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	2,5	GWH/MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,5	GWH/MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	0,2	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	593,9	T/ MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,1	T/ MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,6	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	39,7	%
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	15,0	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	61,8	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0,2	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	260,1	TCO2/MEUR de PIB
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	1,0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	4,4	%
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0,0	%
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	32,9	%
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	2,4	%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Future Euro Fx Curr Mar24	Monétaire	9,54 %	Etats-Unis
Lyxor Dj Industrial Averag	Actions Etats-Unis	6,91 %	Etats-Unis
Future Euro-bund Mar24	Futures sur Obligation	5,22 %	Allemagne

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/12/2023

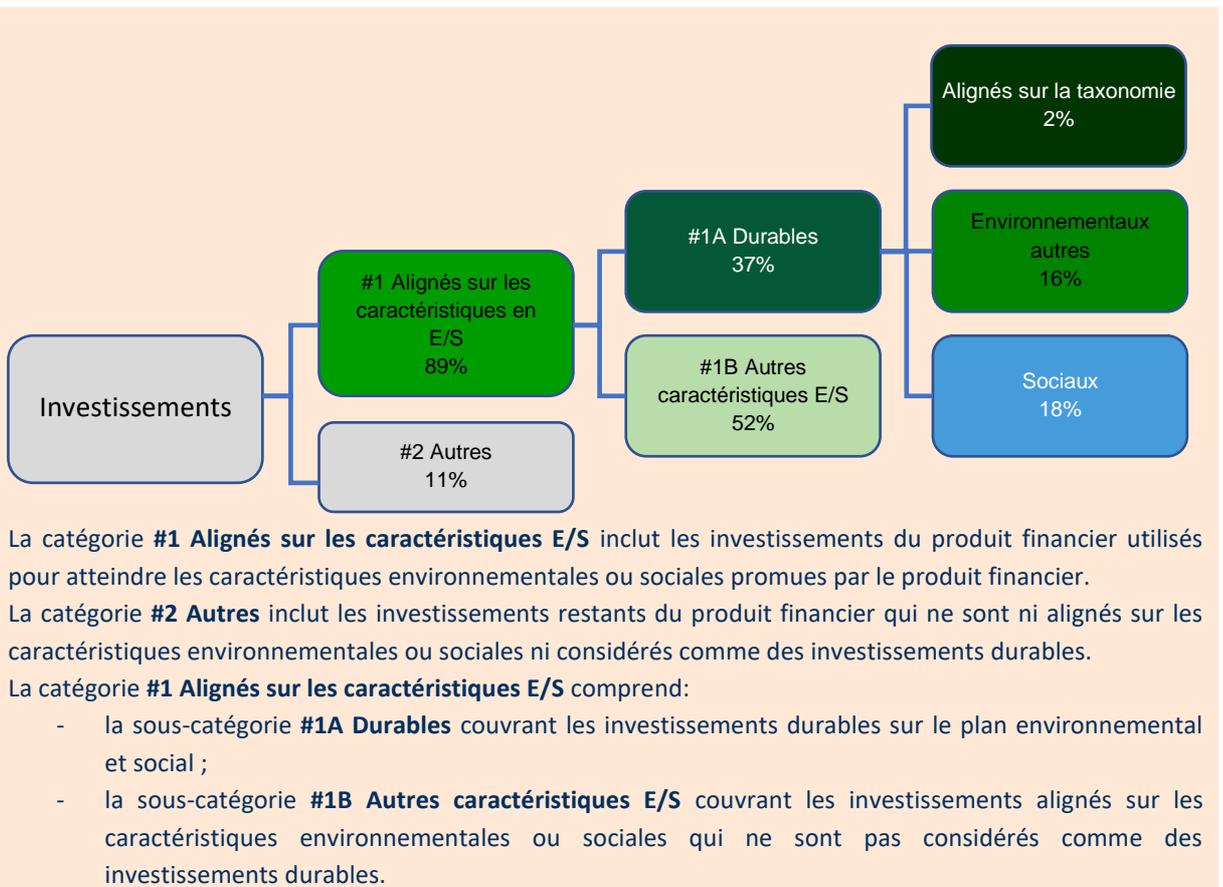
Lbpam Isr Conv Opport-i	Oblig. Convert. Europe	5,02 %	Europe
Lazard Capital Fi Sri - Sc	Oblig. Corp. Europe	5,01 %	Europe
Bdl Convictions-v	Actions Pan Européen	4,94 %	Europe
Jpmorgan F-em Mar Lo C D-i H	Oblig. Emergent (local)	4,85 %	Pays Emergents
R-co Conviction Credit Euro IC EUR	Oblig. Corp. Europe	4,85 %	Europe
Alken Fund- Europ Opprt-n-eun	Actions Pan Européen	4,65 %	Europe



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Ils sont calculés sur la base des dernières données reportées disponibles calculées par les sociétés de gestion.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Oblig. Corp. Europe	14,11 %
Actions Etats-Unis	13,37 %
Actions Pan Européen	9,59 %
Monétaire	9,40 %
Actions Asie ex Japon	8,69 %

Actions Zone Euro	8,14 %
Futures sur Obligation	5,22 %
Oblig. Convert. Europe	5,02 %
Oblig. Emergent (local)	4,85 %
Actions Europe ex UK	4,44 %
Actions Japon	4,01 %
Actions Royaume Uni	3,67 %
Actions Monde	3,39 %
Thém. Immobilier	3,20 %
LSE Flexible	3,04 %
Actions Chine	2,52 %
Actions EMEA	2,15 %
Thém. Energies Alternatives	1,96 %
Oblig. Haut Rdt Europe	1,70 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

Oui

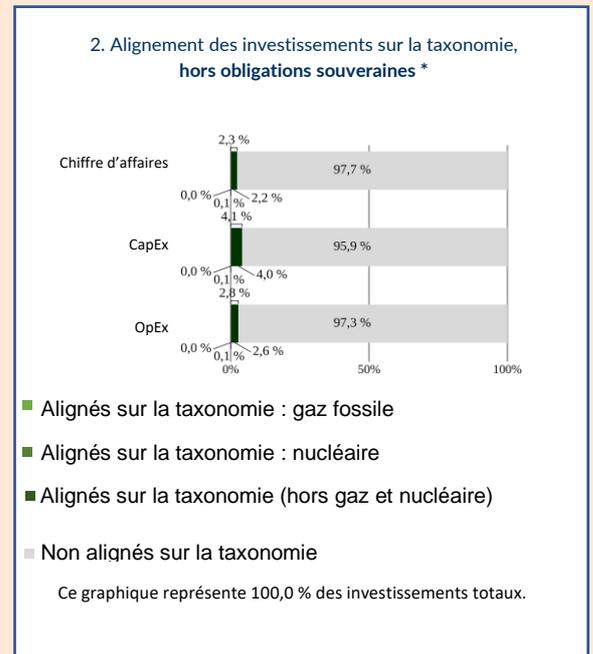
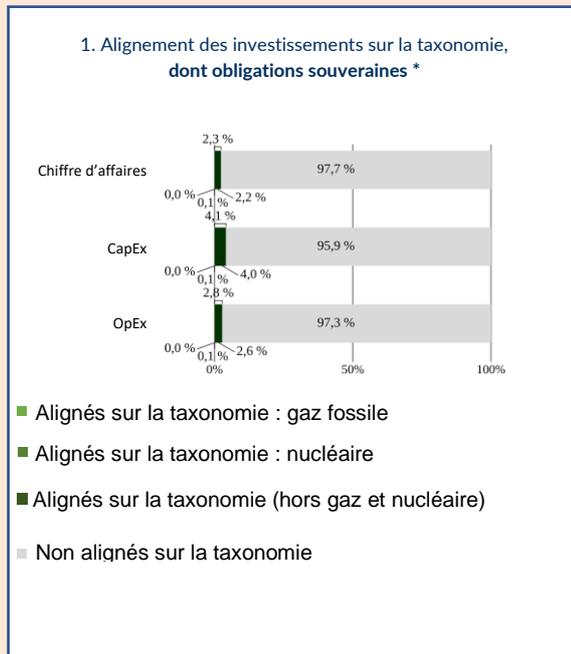
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 29/12/2023, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,09% et de 0,89% dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE précédent s'appuyant sur des données estimées une comparaison avec les chiffres réalisés cette année ne serait pas pertinente.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE est au 29/12/2023 de 2,30%.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la

taxonomie de l'UE ?

Pour l'exercice, la part d'investissement durable avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 16,35% de l'actif net.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Pour l'exercice, la part d'investissement durable avec un objectif social est de 17,56% de l'actif net.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des OPC qui ne sont pas analysés au regard de critères ESG, ainsi que dans des liquidités. Néanmoins, ils respectent tous le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces OPC en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit .

Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'allocation au sein du portefeuille, en lien avec le respect des exigences durables du produit, des expositions sous-jacentes aux listes d'exclusion applicables, et/ou des mises à jour des due diligences et des actions d'engagement menées auprès des sociétés de gestion sous-jacentes – et notamment en rapport avec l'intégration des exigences réglementaires SFDR.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par

rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



R-co OPAL Equilibre

Fonds de Fonds Profilé

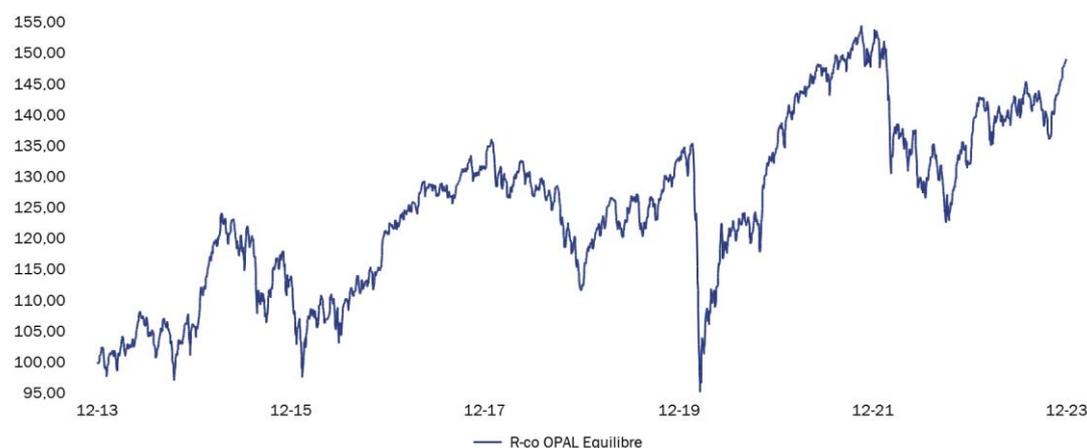
 SFDR
 Article

8
PAYS D'ENREGISTREMENT  

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

R-co OPAL Equilibre est un Fonds de Fonds "multi-gestionnaires" qui a pour objectif de gestion, de rechercher, sur la durée de placement recommandée comprise entre 3 et 5 ans, une performance positive, par le biais d'une gestion discrétionnaire en OPCVM, tout en s'efforçant de ne pas dépasser, sur le même horizon, une volatilité annuelle moyenne de 15%.

ÉVOLUTION DU FONDS DEPUIS 10 ANS


AU 29/12/2023

 ISIN
FR0000981458
 Valeur liquidative
447,42 €
 Actifs sous gestion
118,24 M€

PERFORMANCES CUMULÉES (%)

	1 mois	2023	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	3,61	12,64	12,64	10,90	32,42	48,95

PERFORMANCES ANNUELLES (%)

	2022	2021	2020	2019	2018
Fonds	-12,79	12,89	1,50	17,64	-14,25

PERFORMANCES ANNUALISÉES (%)

	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	3,52	5,78	4,06

INDICATEURS DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité Fonds (%)	8,99	10,06	13,76
Volatilité Indice (%)	-	-	-
Ratio de Sharpe*	1,06	0,26	0,39
Tracking error (%)	-	-	-
Ratio d'information	-	-	-
Bêta	-	-	-

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Calcul : pas hebdomadaire. Les chiffres cités ont trait aux mois et années écoulés.

*Remplacement de l'EONIA par l'ESTR comme nouveau taux d'intérêt court terme de référence en zone euro à compter du 01/01/2022.

Source : Rothschild & Co Asset Management. Ce document non-contractuel ne constitue pas une offre de vente ou un conseil en investissement. Il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du fonds. Avant toute souscription merci de prendre connaissance des mentions légales sur la dernière page. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer aux documents réglementaires (DIC ou prospectus complet) et/ ou contacter votre interlocuteur habituel : Rothschild & Co Asset Management - 29 avenue de Messine - 75008 Paris - France - Tél : (33) 1 40 74 40 74 - Numéro d'agrément AMF n° GP-17000014



Portefeuille

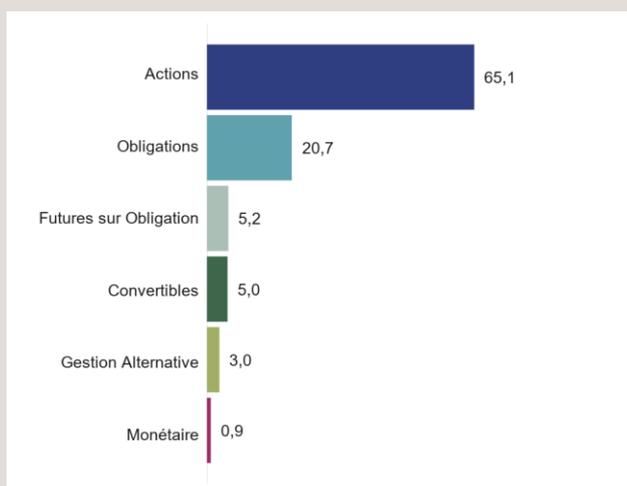
PRINCIPALES POSITIONS (%)

Libellé	Poids
Nombre total de titres	31
Future Euro Fx Curr Mar24	9,5
Lyxor Dj Industrial Averag	6,9
Future Euro-bund Mar24	5,2
Lbpam Isr Conv Opport-i	5,0
Lazard Capital Fi Sri - Sc	5,0
Bdl Convictions-v	4,9
Jpmorgan F-em Mar Lo C D-i H	4,9
R-co Conviction Credit Euro IC EUR	4,8
Alken Fund- Europ Opprt-n-eun	4,7
RMM Court Terme C	4,6

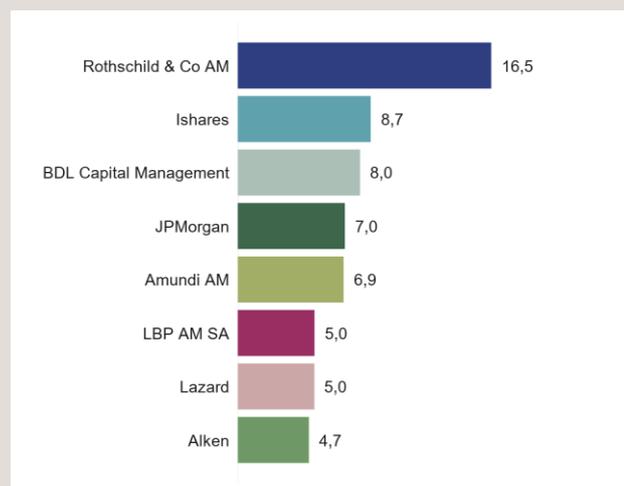
PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS

Achats	Stratégie
Lyxor Dj Industrial Averag	Actions Etats-Unis
Abn Amro-aristotle Us-x1	Actions Etats-Unis
Bdl Convictions-v	Actions Pan Européen
Longchamp Dat Jp Lg Ou-si1uh	Actions Japon
Spdr Russell 2000 Us S/c	Actions Etats-Unis
Ventes	
Stratégie	
Abn Amro-aristotle Us-x1	Actions Etats-Unis
T Rowe Price-us Eqty-ingeur	Actions Etats-Unis
Robeco Euro Govnmt Bd-ie	Oblig. Etat Europe
Mandarine Valeur-m	Actions Pan Européen
Abn Amro-aristotle Us-i Usd	Actions Etats-Unis

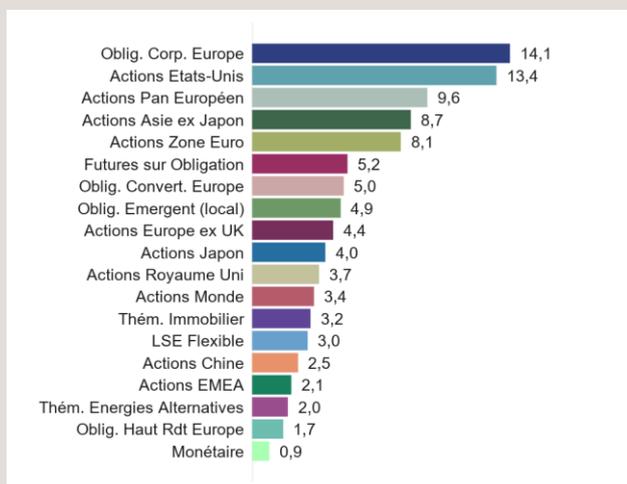
EXPOSITION PAR CLASSE D'ACTIFS (%)



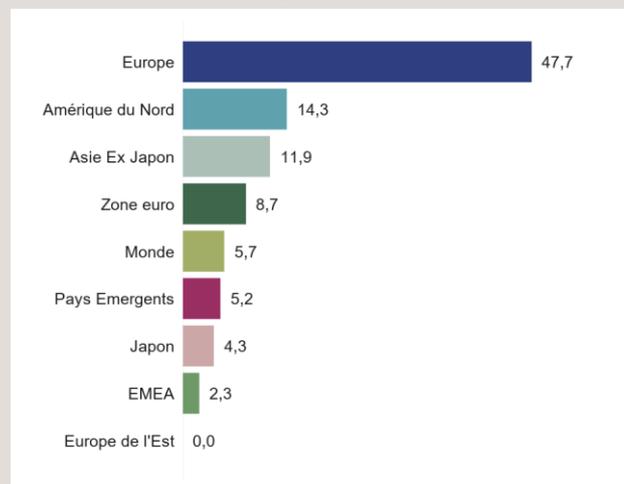
PRINCIPAUX PROMOTEURS (%)



RÉPARTITION PAR STRATÉGIE (%)



EXPOSITION PAR PAYS (%)

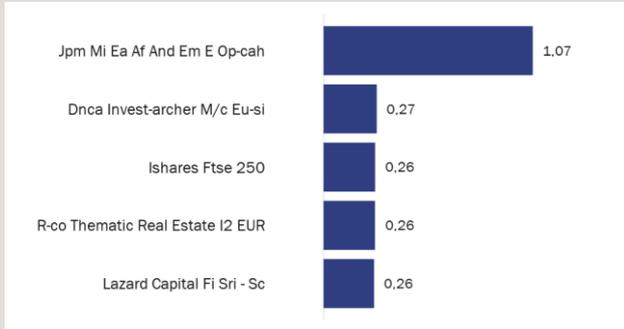


Hors monétaire

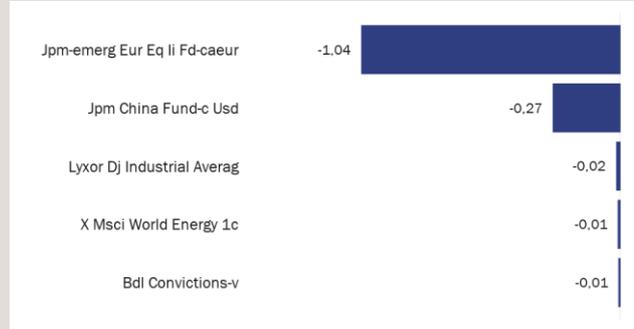


Analyse des performances

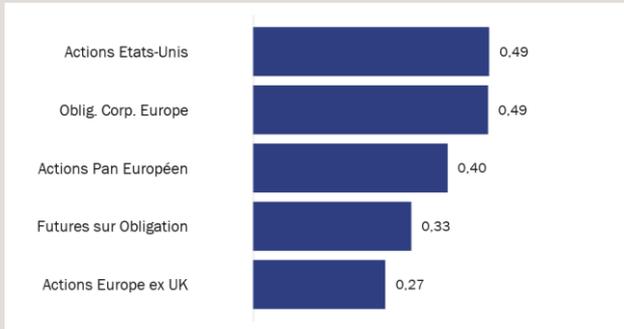
PREMIÈRES CONTRIBUTIONS PAR TITRE (%)



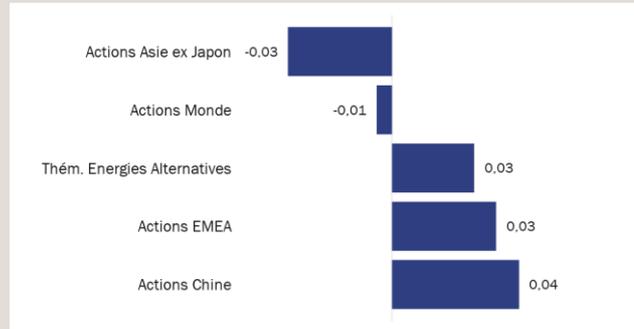
DERNIÈRES CONTRIBUTIONS PAR TITRE (%)



PREMIÈRES CONTRIBUTIONS PAR STRATÉGIE (%)



DERNIÈRES CONTRIBUTIONS PAR STRATÉGIE (%)



Source : Rothschild & Co Asset Management



Caractéristiques

Juridiques

Forme Juridique	FCP
Domicile	France
Classification AMF	-
Devise Part / Fonds	EUR
Affectation des résultats	Capitalisation
Date de création	08/09/1998
Date 1ère VL	08/09/1998
Horizon de placement conseillé	5 ans
Indice de référence	-

Acteurs

Société de gestion	Rothschild & Co Asset Management
Dépositaire	Rothschild Martin Maurel
Valorisateur	Caceis Fund Administration
Gérant(s)	Thomas AYACHE / Marc TERRAS

Glossaire

Intensité carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leur poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la poche carbone du portefeuille.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :

(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10).

Articles SFDR

Article 6 : le produit financier ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques.

Article 8 : le produit financier promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales.

Article 9 : le produit financier a pour objectif l'investissement durable.

Échelle de risque

A risque plus faible			A risque plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7
Rendement potentiellement plus faible			Rendement potentiellement plus élevé			

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :
Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Frais

Commission souscription / rachat (max.)	3% / Néant
Frais de gestion	1,40% TTC maximum de l'actif net
Frais courants ex-post	2,65%
Commission de surperformance	Néant

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

Asset Stranding peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);

Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);

Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);

Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);

Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition :

Faible : de 1 à 19,9% du chiffre d'affaires

Modérée : de 20 à 49,9% du chiffre d'affaires

Élevée : de 50 à 100% du chiffre d'affaires



Rapport de gestion | ESG

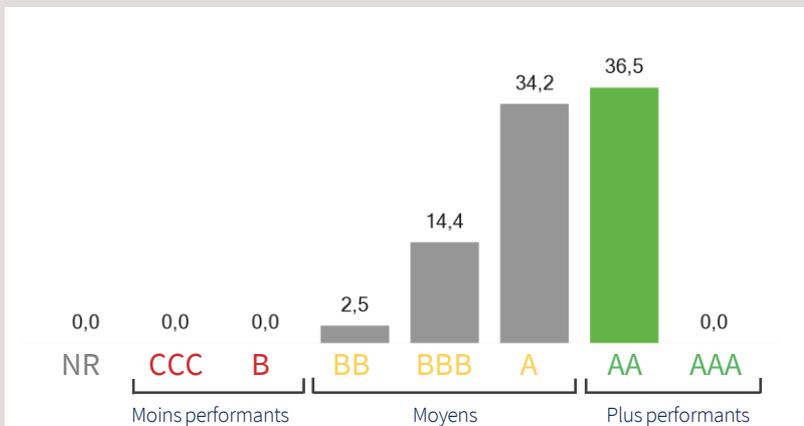
NOTATION ESG

	Score	Rating
Fonds	6,69	A
Taux de couverture		87,6%
Nombre de fonds détenus		28
Nombre de fonds notés		25

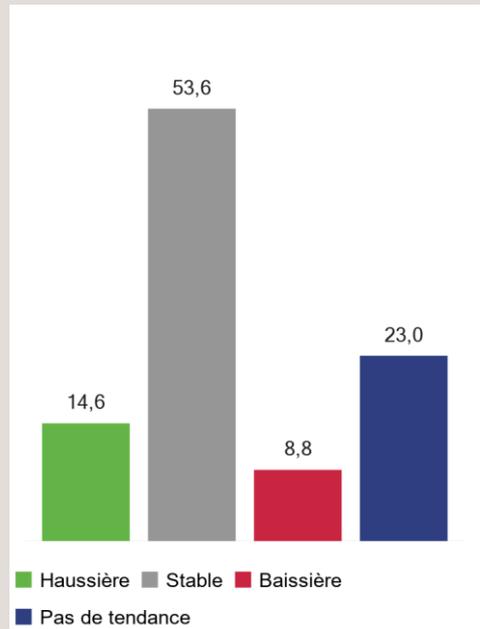
COMPARAISON DES NOTES ESG PAR PILIER

	E	S	G
Fonds	6,15	4,96	5,88

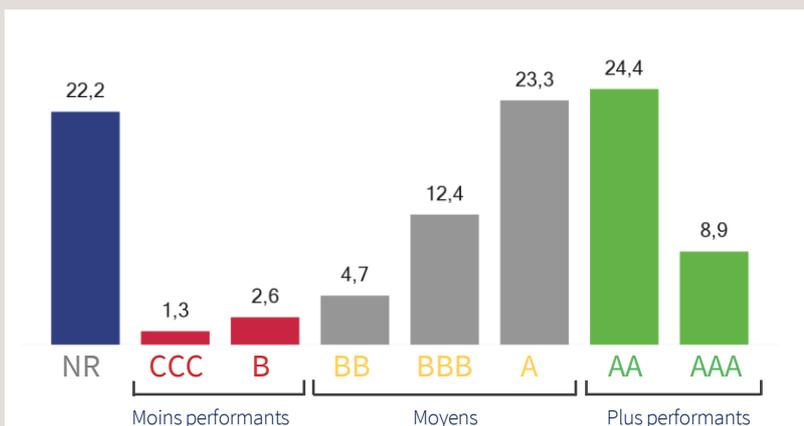
DISTRIBUTION DES NOTES ESG DES FONDS (%)



TENDANCE DES NOTES ESG SOUS-JACENTES (%)



DISTRIBUTION DES NOTES ESG SOUS-JACENTES (%)



MEILLEURES NOTES ESG

Fonds	Note / 10	Poids en portefeuille	Couverture ESG
RMM Court Terme C	8,09	4,6%	52,8%
Invesco Estoxx Opt Banks	7,93	3,9%	100,0%
Bgf-new Energy-i2 Eur	7,83	2,0%	98,0%

MOINS BONNES NOTES ESG

Fonds	Note / 10	Poids en portefeuille	Couverture ESG
Jpm Fund-emer Eur Eq-c Eur A	0,00	0,0%	91,0%
Jpmorgan Jpm Russ-a Usd-acc	0,00	0,0%	95,0%
Ishares Msci China A	3,23	2,5%	98,3%

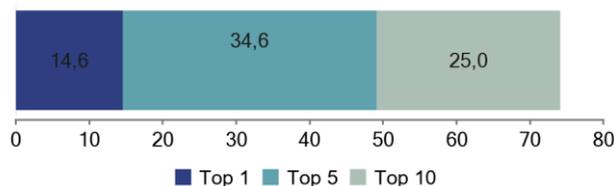


Rapport de gestion | Profil Environnemental

INTENSITÉ CARBONE (SCOPES 1 ET 2)

	tonnes de CO2 par millions d'USD de chiffre d'affaires
Fonds	120,11
Indice de référence	0
Ecart Relatif	120,11
Taux de couverture	87,6%

CONTRIBUTION À L'INTENSITÉ CARBONE (%)



PRINCIPAUX ÉMETTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE

Fonds	Intensité carbone (tCO2/M\$ CA)	Poids rebasé couverture intensité carbone	Intensité carbone pondérée	Couverture données carbone
X Msci World Energy 1c	390,62	4,5%	17,5	99,0%
Bgf-new Energy-i2 Eur	558,87	2,5%	13,94	95,5%
Ishares Msci China A	349,67	3,3%	11,6	98,6%
Bdl Convictions-v	137,21	6,3%	8,61	95,2%
Spdr Russell 2000 Us S/c	143,98	5,1%	7,36	96,3%

FOCUS TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

RÉSERVES DE COMBUSTIBLES FOSSILES

5,8%

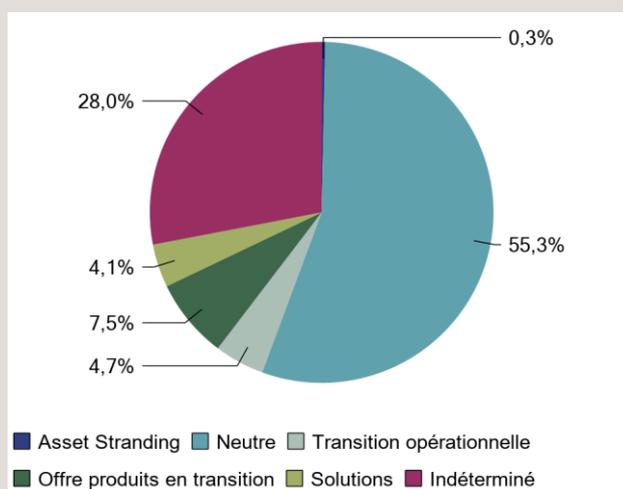
du portefeuille est exposé aux réserves de combustibles fossiles au travers des sociétés présentes dans chacun des fonds du portefeuille

RÉSERVES CHARBON

0,7%

du portefeuille est exposé aux réserves de charbon au travers des sociétés présentes dans chacun des fonds du portefeuille

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE "TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE"





Disclaimer

Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DIC)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts de fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information pour les US persons

Les parts ou actions de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

- Informations destinées aux Investisseurs Français, Espagnols, Hollandais, Autrichiens, Italiens, Allemands.

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial - 29, avenue de Messine - 75008 Paris - France.

- Informations destinées aux investisseurs Belges (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement en français et en néerlandais belge auprès de Rothschild Martin Maurel, ayant son siège social au 29, avenue de Messine, 75008 Paris, agissant pour le compte de sa succursale Rothschild & Co Wealth Management Belgium ayant son siège social au, 166 avenue Louise B - 1050 Bruxelles, Belgique.

Toute information aux investisseurs belges concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local belge ou transmise par l'entité commercialisatrice de l'OPCVM.

- Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local luxembourgeois.

- Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les fonds de Rothschild & Co Asset Management (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Rothschild & Co Asset Management ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document.

Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Rothschild & Co Asset Management recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Rothschild & Co Asset Management avant de prendre la décision d'investir.

Rothschild & Co Bank AG (Zollikerstrasse 181- CH-8034 Zurich - Suisse) a obtenu de la FINMA l'autorisation de distribuer les Fonds aux investisseurs non-qualifiés en / ou à partir de la Suisse ; Rothschild & Co Bank AG est également désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse.

Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient.

Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Rothschild & Co Asset Management ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com, qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com.

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Les labels attestent uniquement le caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés ni comme un gage de sécurité du capital ni comme une garantie de la performance financière du fonds.

Vos contacts commerciaux

Institutionnels France

Tel : +33 1 40 74 40 84

@ : AMEUInstitutionnelsFrance@rothschildandco.com

Distribution externe France

Tel : + 33 1 40 74 43 80

@ : AMEUDistribution@rothschildandco.com

International :

Tel : + 33 1 40 74 42 92

@ : clientserviceteam@rothschildandco.com



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement R-co OPAL EQUILIBRE

**Attestation du commissaire aux comptes sur la composition de l'actif
au 29 décembre 2023**

Fonds Commun de Placement
R-co OPAL EQUILIBRE
29, avenue de Messine - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

**Fonds Commun de Placement
R-co OPAL EQUILIBRE**

29, avenue de Messine - 75008 Paris

**Attestation du commissaire aux comptes sur la composition de l'actif
au 29 décembre 2023**

En notre qualité de commissaire aux comptes du fonds et en application des dispositions de l'article L. 214-17 du code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion du fonds. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons du fonds acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons du fonds acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Pascal Lagand
KPMG le 19/02/2024 14:28:30

Pascal Lagand
Associé

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE : 754 R-CO OPAL EQUILIBRE

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	<-----> COUPON COURU TOTA	PRCT PLUS OU MOINS VAL ACT NET
-------------	------------------------------	-------------------------------	------------	-----------------------------------	--------------	-----------------	--------	------------------------------	--	------------------------------	--------------------------------------

III - Titres d'OPCVM

OPCVM français à vocation générale

DEVISE VALEUR : EUR EURO

FR0010371609	ALL. EURO HIGH YD I	800.	P EUR	2409.22	M 28/12/23	2518.62	0	1,927,376.00	2,014,896.00	0.00	87,520.00	1.70
FR0011640903	LBPAM ISR CONV OP I	500.	P EUR	11620.248	M 28/12/23	11864.93	5	5,810,124.00	5,932,465.00	0.00	122,341.00	5.02
FR0007056841	LYXOR DJIA	24,000.	P EUR	339.1794	M 28/12/23	340.5439	Y	8,140,305.60	8,173,053.60	0.00	32,748.00	6.91
FR001400M9C6	Longchamp Dalton Jap	4,600.	P EUR	1022.82	M 28/12/23	1030.21	0	4,704,972.00	4,738,966.00	0.00	33,994.00	4.01
FR0011208073	R-CO CONVICT CRED SD	45.	P EUR	109819.15	M 28/12/23	111709.35	5	4,941,861.75	5,026,920.75	0.00	85,059.00	4.25
FR0010807123	R-CO CV CRED ICEUR	4,000.	P EUR	1333.1166	M 28/12/23	1433.55	5	5,332,466.22	5,734,200.00	0.00	401,733.78	4.85
FR0010839555	R-CO CVICT EQ VAL I	25.	P EUR	174607.3388	M 28/12/23	199640.67	5	4,365,183.47	4,991,016.75	0.00	625,833.28	4.22
FR0011885789	R-CO THEMATIC REALI2	28,000.	P EUR	106.6231	M 28/12/23	135.05	5	2,985,447.50	3,781,400.00	0.00	795,952.50	3.20

SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO

CUMUL (EUR) 38,207,736.54 40,392,918.10 0.00 2,185,181.56 34.16

OPCVM européens coordonnés et assimilables

DEVISE VALEUR : EUR EURO

LU2381605703	ALKEN EU OPP EUN CAP	50,000.	P EUR	100.	M 28/12/23	110.08	0	5,000,000.00	5,504,000.00	0.00	504,000.00	4.65
FR0014002J14	BDL CONVICTIONS PT V	5,000.	P EUR	1169.91	M 28/12/23	1167.81	5	5,849,550.00	5,839,050.00	0.00	-10,500.00	4.94
FR0011790492	BDL REMPART PART I	23,000.	P EUR	136.8088	M 28/12/23	156.43	5	3,146,601.42	3,597,890.00	0.00	451,288.58	3.04
LU0368234703	BGF Sustainable Ener	130,000.	P EUR	17.55	M 29/12/23	17.79	0	2,281,500.00	2,312,700.00	0.00	31,200.00	1.96
LU2403885960	DNCA Inv Arch SI EUR	55,000.	P EUR	87.97	M 28/12/23	95.35	0	4,838,350.00	5,244,250.00	0.00	405,900.00	4.44
IE00B3Q19T94	EURO STOXX OPTIM ETF	57,000.	P EUR	66.3695	M 28/12/23	81.2036	Y	3,783,061.04	4,628,605.20	0.00	845,544.16	3.91
LU2659281534	JP MID EM AFREMG CHD	25,000.	P EUR	53.0088	M 29/12/23	101.48	0	1,325,220.89	2,537,000.00	0.00	1,211,779.11	2.15
LU0129489489	JPMF EA EU EQ CC	160,000.	P EUR	19.6492	M 29/12/23	0.	E	3,143,873.14	0.00	0.00	-3,143,873.14	0.00
LU0804757648	JPMORGAN F-EM MAR LO	100,000.	P EUR	55.57	M 29/12/23	57.35	0	5,557,000.00	5,735,000.00	0.00	178,000.00	4.85
FR0013311446	LAZARD CAPI SC EUR	470.	P EUR	11004.7343	M 28/12/23	12605.52	5	5,172,225.13	5,924,594.40	0.00	752,369.27	5.01
FR0007442496	RMM COURT TERME C	1,333.41	P EUR	4043.2189	M 29/12/23	4043.62	5	5,391,268.56	5,391,803.34	0.00	534.78	4.56
IE00BDZ2R889	UTI GOLDFINCH EURR	160,000.	P EUR	12.1793	M 29/12/23	14.8609	0	1,948,685.48	2,377,744.00	0.00	429,058.52	2.01

SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO

CUMUL (EUR) 47,437,335.66 49,092,636.94 0.00 1,655,301.28 41.52

DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING

IE00B00FV128	ISHARES FTSE 250	205,000.	P GBP	17.464	M 29/12/23	18.3767	Y	4,132,437.50	4,334,875.44	0.00	202,437.94	3.67
--------------	------------------	----------	-------	--------	------------	---------	---	--------------	--------------	------	------------	------

DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US

IE00BQT3WG13	ISH MSCI CHINA A	800,000.	P EUR	3.6314	M 29/12/23	3.7231	4	2,905,132.80	2,978,480.00	0.00	73,347.20	2.52
IE00B5BMR087	ISHS S&P 500 USD-AC	6,500.	P EUR	476.8134	M 29/12/23	452.8068	4	2,865,200.00	2,943,244.20	0.00	78,044.20	2.49
LU0225506756	JPM RUSSIA A 3DEC	260,000.	P USD	13.0895	M 29/12/23	0.	E	2,963,314.59	0.00	0.00	-2,963,314.59	0.00
LU1378878604	MSIF AS OPP ZC	100,000.	P USD	46.44	M 29/12/23	46.81	0	4,352,389.87	4,236,199.10	0.00	-116,190.77	3.58
LU0384410279	VON SUS AXJ EQ IC	10,000.	P USD	388.46	M 28/12/23	404.18	0	3,536,920.70	3,657,737.56	0.00	120,816.86	3.09

SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US

CUMUL (EUR) 16,622,957.96 13,815,660.86 0.00 -2,807,297.10 11.68

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE : 754 R-CO OPAL EQUILIBRE

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P. R. U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	>-----> PLUS OU MOINS VAL	PRCT ACT NET	
Autres OPC cotés													
DEVISE VALEUR : EUR EURO													
IE00BM67HM91	XTR MSCI WLD ENRG 1C	95,000.	P EUR	42.9339	M 28/12/23	42.1679	4	4,078,719.60	4,005,950.50	0.00	-72,769.10	3.39	
DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US													
IE00BJ38QD84	SPDR RUSSELL 2000 US	90,000.	P EUR	54.2926	M 29/12/23	52.1925	N	4,504,663.60	4,697,325.00	0.00	192,661.40	3.97	
III - Titres d'OPCVM													
								CUMUL (EUR)	114,983,850.86	116,339,366.84	0.00	1,355,515.98	98.39
VI - ENGAGEMENTS SUR MARCHES A TERME													
Engagements à terme fermes													
Futures étrangers													
SOUS-JACENT : CMEEC EUR/USD CME													
FFXL000002NH	EC EURUSD 0324	90.	USD	1.0949	M 29/12/23	1.1075	4	0.00	128,280.54	0.00	128,280.54	0.11	
SOUS-JACENT : CMERY EUR/JPY CME													
FFXL000002NB	RY EURJPY 0324	-45.	JPY	156.3231	M 29/12/23	154.33	4	0.00	71,715.28	0.00	71,715.28	0.06	
SOUS-JACENT : EUXRX EUREX EURO BUND													
FBOL0000011J	EURO BUND 0324	45.	EUR	134.58	M 29/12/23	137.22	4	0.00	118,800.00	0.00	118,800.00	0.10	
Futures étrangers													
								CUMUL (EUR)	0.00	318,795.82	0.00	318,795.82	0.27
VIII - TRESORERIE													
Dettes et créances													
Coupons et dividendes en espèces													
DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING													
IE00B00FV128	ISHARES FTSE 250	205,000.	P GBP	0.1387	29/12/23		A	33,079.52	32,717.91	0.00	-361.61	0.03	
Appels de marge													
DEVISE VALEUR : EUR EURO													
MARRCEUR	Appel Marge R. M. M.	-118,799.99	EUR	1.	29/12/23	1.		-118,799.99	-118,799.99	0.00	0.00	-0.10	
DEVISE VALEUR : JPY YEN													
MARRCJPY	Appel Marge R. M. M.	-11,211,250.	JPY	0.00638715	29/12/23	0.00639672		-71,607.90	-71,715.28	0.00	-107.38	-0.06	
DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US													
MARRCUSD	Appel Marge R. M. M.	-141,749.99	USD	0.9076965	29/12/23	0.90497738		-128,665.97	-128,280.53	0.00	385.44	-0.11	

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE : 754 R-CO OPAL EQUILIBRE

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V	A	L	E	U	R	STATUTS	DOSSIER	QUANTITE ET	DEV	P. R. U EN DEVISE	DATE	COURS	I	<----->	Devise du portefeuille			>----->	PRCT		
						VAL/LIGNE		EXPR. QUANTITE	COT	ET EXPR. COURS	COTA	VALEUR	F	PRIX	REVIENT TOTA	VALEUR	BOURSIERE	COUPON	COURU TOTA	PLUS OU MOINS VAL	ACT NET
Appels de marge																					
												CUMUL (EUR)		-319,073.86		-318,795.80		0.00		278.06	-0.27
Frais de gestion																					
<i>DEVISE VALEUR : EUR EURO</i>																					
FGPREUR						Frais gest rétro in		5,623.12	EUR	1.	29/12/23	1.		5,623.12		5,623.12		0.00		0.00	0.00
FGPVFEUR						Frais de Gest. Fixe		-164,568.85	EUR	1.	29/12/23	1.		-164,568.85		-164,568.85		0.00		0.00	-0.14
<i>SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO</i>																					
												CUMUL (EUR)		-158,945.73		-158,945.73		0.00		0.00	-0.13
Dettes et créances																					
												CUMUL (EUR)		-444,940.07		-445,023.62		0.00		-83.55	-0.38
Disponibilités																					
Avoirs en france																					
<i>DEVISE VALEUR : EUR EURO</i>																					
BQRCEUR						ROTHSCHILD MM		95,467.12	EUR	1.	29/12/23	1.		95,467.12		95,467.12		0.00		0.00	0.08
<i>DEVISE VALEUR : JPY YEN</i>																					
BQRCJPY						ROTHSCHILD MM		51,211,250.	JPY	0.0063824	29/12/23	0.00639672		326,850.86		327,584.28		0.00		733.42	0.28
<i>DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US</i>																					
BQRCUSD						ROTHSCHILD MM		1,777,550.68	USD	0.89414397	29/12/23	0.90497738		1,589,386.23		1,608,643.15		0.00		19,256.92	1.36
Avoirs en france																					
												CUMUL (EUR)		2,011,704.21		2,031,694.55		0.00		19,990.34	1.72
VIII - TRESORERIE																					
												CUMUL (EUR)		1,566,764.14		1,586,670.93		0.00		19,906.79	1.34
PORTEFEUILLE : R-CO OPAL EQUILIBRE (754)																					
												(EUR)		116,550,615.00		118,244,833.59		0.00		1,694,218.59	100.00

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE : 754 R-CO OPAL EQUILIBRE

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

Portefeuille titres :	116,658,162.66	Coupons et dividendes a recevoir :	32,717.91
-----------------------	----------------	------------------------------------	-----------

Frais de gestion du jour

Frais de Gest. Fixe :	5,734.34	EUR
-----------------------	----------	-----

Frais de gestion charge Entreprise

FRAIS MAXIMUM :	5,734.34	EUR
-----------------	----------	-----

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C FR0000981458 R-CO OPAL EQUILIBRE	EUR	118,244,833.59	264,281.3629	447.42				468.67	447.42

Actif net total en EUR :	118,244,833.59
--------------------------	----------------

Precedente VL en date du 28/12/23 :

C R-CO OPAL EQUILIBRE	Prec. VL :	447.65	(EUR)	Variation :	-0.051%
-----------------------	------------	--------	-------	-------------	---------

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE : 754 R-CO OPAL EQUILIBRE

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

COURS DES DEVICES UTILISEES

	par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation précédente	variation		
Cours EUR en GBP :	0.86905	cotation :	29/12/23	0.	0.8706	cotation :	28/12/23	-0.17804
Cours EUR en JPY :	156.33	cotation :	29/12/23	0.	156.57	cotation :	28/12/23	-0.15329
Cours EUR en USD :	1.105	cotation :	29/12/23	0.	1.1114	cotation :	28/12/23	-0.57585

COURS INVERSES DES DEVICES UTILISEES

	par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation précédente		
Cours GBP en EUR :	1.1506817789	cotation :	29/12/23	0.	1.1486331265	cotation :	28/12/23
Cours JPY en EUR :	0.0063967248	cotation :	29/12/23	0.	0.0063869195	cotation :	28/12/23
Cours USD en EUR :	0.9049773755	cotation :	29/12/23	0.	0.8997660608	cotation :	28/12/23



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement R-co OPAL EQUILIBRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023
Fonds Commun de Placement
R-co OPAL EQUILIBRE
29, avenue de Messine - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement R-co OPAL EQUILIBRE

29, avenue de Messine - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif R-co OPAL EQUILIBRE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Pascal Lagand
KPMG le 22/04/2024 12:03:05

Pascal Lagand
Associé

R-CO OPAL EQUILIBRE

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	116 658 162,66	119 211 820,80
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	116 339 366,84	118 640 610,52
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	107 636 091,34	118 640 610,52
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	8 703 275,50	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	318 795,82	571 210,28
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	318 795,82	571 210,28
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	38 341,03	34 443,79
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	38 341,03	34 443,79
COMPTES FINANCIERS	2 031 694,55	861 972,72
Liquidités	2 031 694,55	861 972,72
TOTAL DE L'ACTIF	118 728 198,24	120 108 237,31

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	110 282 240,52	116 244 530,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	9 831 163,81	5 111 660,37
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 868 570,74	-1 996 519,36
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	118 244 833,59	119 359 671,36
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	318 795,80	571 210,26
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	318 795,80	571 210,26
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	318 795,80	571 210,26
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	164 568,85	177 355,69
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	164 568,85	177 355,69
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	118 728 198,24	120 108 237,31

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0323	0,00	5 981 850,00
EURO BUND 0324	6 174 900,00	0,00
RY EURJPY 0324	5 553 036,85	0,00
EC EURUSD 0324	11 275 452,49	0,00
EURO STOXX 50 0323	0,00	5 677 500,00
EC EURUSD 0323	0,00	6 301 565,72
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	110 076,43	1 049,93
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	33 079,52	109 150,00
TOTAL (1)	143 155,95	110 199,93
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	76 822,58	54 385,39
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	76 822,58	54 385,39
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	66 333,37	55 814,54
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 054 134,35	1 975 061,64
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 987 800,98	-1 919 247,10
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	119 230,24	-77 272,26
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 868 570,74	-1 996 519,36

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000981458 - Part R-CO OPAL EQUILIBRE : Taux de frais maximum de 1.77% TTC

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts R-CO OPAL EQUILIBRE	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	119 359 671,36	125 374 014,12
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	10 264 181,14	23 466 969,90
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-25 640 147,08	-13 683 436,48
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	12 654 208,13	8 000 383,28
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 283 600,14	-8 323 358,49
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	4 234 439,10	6 984 596,12
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 764 336,73	-3 928 304,20
Frais de transactions	-972 161,13	-462 704,87
Différences de change	-787 354,24	1 766 102,66
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 356 298,61	-17 615 722,95
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 565 980,84</i>	<i>-3 790 317,77</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>3 790 317,77</i>	<i>-13 825 405,18</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	811 485,55	-299 620,63
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>318 795,82</i>	<i>-492 689,73</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>492 689,73</i>	<i>193 069,10</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 987 800,98	-1 919 247,10
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (*)	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	118 244 833,59	119 359 671,36

(*) 29/12/2023: LEI virement régie recettes INSEE sur le compte 151 frais constitution -50

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Change	16 828 489,34	14,23
Taux	6 174 900,00	5,22
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	23 003 389,34	19,45

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 031 694,55	1,72
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	6 174 900,00	5,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 031 694,55	1,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 174 900,00	5,22

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	7 893 936,66	6,68	0,00	0,00	4 334 875,44	3,67	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	32 717,91	0,03	0,00	0,00
Comptes financiers	1 608 643,15	1,36	327 584,28	0,28	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	11 275 452,49	9,54	5 553 036,85	4,70	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	5 623,12
	Coupons et dividendes en espèces	32 717,91
TOTAL DES CRÉANCES		38 341,03
DETTES		
	Frais de gestion fixe	164 568,85
TOTAL DES DETTES		164 568,85
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-126 227,82

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	24 302,64600	10 264 181,14
Parts rachetées durant l'exercice	-60 521,86310	-25 640 147,08
Solde net des souscriptions/rachats	-36 219,21710	-15 375 965,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	264 281,36290	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 100 813,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,77
Rétrocessions des frais de gestion	46 679,02

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			24 925 340,84
	FR0010807123	R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	5 734 200,00
	FR0011208073	R-CO CONVICTION CREDIT SD EURO I EUR	5 026 920,75
	FR0010839555	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO I EUR	4 991 016,75
	FR0011885789	R-CO THEMATIC REAL ESTATE I2	3 781 400,00
	FR0007442496	RMM COURT TERME C	5 391 803,34
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			24 925 340,84

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 868 570,74	-1 996 519,36
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 868 570,74	-1 996 519,36

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 868 570,74	-1 996 519,36
Total	-1 868 570,74	-1 996 519,36

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	9 831 163,81	5 111 660,37
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	9 831 163,81	5 111 660,37

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	9 831 163,81	5 111 660,37
Total	9 831 163,81	5 111 660,37

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	121 652 322,73	123 736 618,37	125 374 014,12	119 359 671,36	118 244 833,59
Nombre de titres	306 058,66160	306 701,75080	275 281,69090	300 500,58000	264 281,36290
Valeur liquidative unitaire	397,48	403,44	455,44	397,20	447,42
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	9,99	13,65	52,85	17,01	37,19
Capitalisation unitaire sur résultat	-6,26	-6,14	-7,04	-6,64	-7,07

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
ALLEMAGNE				
ISHARES MSCI CHINA A UCITS	EUR	800 000	2 978 480,00	2,52
TOTAL ALLEMAGNE			2 978 480,00	2,52
FRANCE				
ALLIANZ EURO HIGH YIELD I FCP 3DEC	EUR	800	2 014 896,00	1,70
BDL CONVICTIONS C Part V	EUR	5 000	5 839 050,00	4,94
BDL REMPART I	EUR	23 000	3 597 890,00	3,04
LAZARD CAPITAL FI SRI SC EUR	EUR	470	5 924 594,40	5,01
LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES I	EUR	500	5 932 465,00	5,02
Longchamp Dalton Japan Long Only Ucits Fd 1UH	EUR	4 600	4 738 966,00	4,01
LYXOR DOW JONES INDUSTRIAL AVERAGE	EUR	24 000	8 173 053,60	6,91
R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	EUR	4 000	5 734 200,00	4,85
R-CO CONVICTION CREDIT SD EURO I EUR	EUR	45	5 026 920,75	4,25
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO I EUR	EUR	25	4 991 016,75	4,22
R-CO THEMATIC REAL ESTATE I2	EUR	28 000	3 781 400,00	3,20
RMM COURT TERME C	EUR	1 333,41	5 391 803,34	4,56
TOTAL FRANCE			61 146 255,84	51,71
IRLANDE				
CSETF S&P 500	EUR	6 500	2 943 244,20	2,49
EURO STOXX OPTIM BKS SCE ETF	EUR	57 000	4 628 605,20	3,91
ISHARES FTSE 250	GBP	205 000	4 334 875,44	3,67
UTI GOLDFINCH FD PLC EUR RDR	EUR	160 000	2 377 744,00	2,01
TOTAL IRLANDE			14 284 468,84	12,08
LUXEMBOURG				
ALKEN FUND EUROPEAN OPPORTUNITIES EUN CAP	EUR	50 000	5 504 000,00	4,66
BlackRock Global Funds -Sustainable Energy Fund I2 EUR Acc	EUR	130 000	2 312 700,00	1,95
DNCA Invest Archer Mid Cap Europe SI EUR	EUR	55 000	5 244 250,00	4,44
JPM FDS EAST.EUROPE EQ.CL.C C.	EUR	160 000	0,00	0,00
JP MORGAN FDS RUSSIA A ACC3DEC	USD	260 000	0,00	0,00
JPMORGAN F-EM MAR LO C D-I H	EUR	100 000	5 735 000,00	4,85
MIDDLE EAST AFRICA AND EMERG EUROPE OPP C HDG	EUR	25 000	2 537 000,00	2,14
MORGAN STANLEY INVESTMENT FUNDS ASIA OPPORTUNITY Z	USD	100 000	4 236 199,10	3,58
VONTOBEL SUST ASIA XJ EQY I	USD	10 000	3 657 737,56	3,10
TOTAL LUXEMBOURG			29 226 886,66	24,72
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			107 636 091,34	91,03
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
IRLANDE				
SPDR RUSSELL 2000 US SM CAP	EUR	90 000	4 697 325,00	3,97
XTRACKERS IE PLC XTRACKERS MSCI WORLD ENERGY UCITS ETF 1C AC	EUR	95 000	4 005 950,50	3,39
TOTAL IRLANDE			8 703 275,50	7,36
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			8 703 275,50	7,36
TOTAL Organismes de placement collectif			116 339 366,84	98,39

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 0324	USD	90	128 280,54	0,11
EURO BUND 0324	EUR	45	118 800,00	0,10
RY EURJPY 0324	JPY	-45	71 715,28	0,06
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			318 795,82	0,27
TOTAL Engagements à terme fermes			318 795,82	0,27
TOTAL Instruments financier à terme			318 795,82	0,27
Appel de marge				
Appel Marge R.M.M.	EUR	-118 799,99	-118 799,99	-0,10
APPEL MARGE R.M.M.	USD	-141 749,99	-128 280,53	-0,11
APPEL MARGE R.M.M.	JPY	-11 211 250	-71 715,28	-0,06
TOTAL Appel de marge			-318 795,80	-0,27
Créances			38 341,03	0,03
Dettes			-164 568,85	-0,14
Comptes financiers			2 031 694,55	1,72
Actif net			118 244 833,59	100,00

Parts R-CO OPAL EQUILIBRE	EUR	264 281,36290	447,42
----------------------------------	------------	----------------------	---------------